

Opération menée en partenariat avec :



Association intercommunale des entreprises commerciales, artisanales et de services, créée en mars 2011.

Elle a pour but de promouvoir, dynamiser et animer les espaces marchands en Save et Garonne.

Pour plus d'informations consulter le site internet de l'association :

www.atoutssaveetgaronne.fr

Avec la participation financière et technique



Bretx - Daux - Grenade - Larra - Launac - Le Burgaud - Menville
Merville - Montaigut - Ondes - St-Cézert - St-Paul - Thil



Communauté de communes
Save & Garonne

Rue des Pyrénées
31330 Grenade

Tél : 05 61 82 85 55

www.cc-saveetgaronne.fr

Pour plus d'informations
et être accompagné
dans vos démarches,
contactez l'animatrice OMPCA :

Florence Dupuis
05 61 82 85 55
ompca@cc-saveetgaronne.fr

Règlement intérieur du dispositif consultable
sur le site Internet de la CCSG.



Aides aux commerçants et artisans



Opération de Modernisation
des Pôles Commerciaux
et Artisanaux

Mettre nos valeurs en commun est une chance pour tous...

L'OMPCA, c'est quoi ?

Dispositif initié par l'Etat et soutenu par l'ensemble des partenaires, il a pour but de renforcer l'attractivité et l'animation du territoire par la modernisation des activités commerciales et artisanales.

Ses objectifs :

- **Apporter une aide financière** aux commerçants et artisans susceptibles de se moderniser
- **Développer des outils de dynamisation** du commerce et de l'artisanat avec vitrines
- **Améliorer la communication** entre les commerçants et les artisans en partenariat avec l'association Atouts Save & Garonne
- **Accroître l'attractivité du territoire** et son autonomie

3 axes pour 19 actions :

- **Modernisation individuelle-aides directes**
Aides individuelles aux commerçants et artisans, fonds de formation, accompagnement à la création, reprise-transmission d'entreprise et à l'amélioration des compétences des artisans et commerçants ...
- **Fonctionnement et animation collective**
Site internet et journal des commerçants, évènement communautaire...
- **Actions et investissements structurants**
Signalétique commerciale, amélioration des marchés de plein vent et de la circulation...

L'OMPCA, les aides individuelles

Elles sont destinées aux commerçants, artisans et prestataires de services avec **vitrine** et aux entreprises non sédentaires (sous conditions), en activité sur le territoire de la Communauté de communes Save et Garonne (CCSG).

Le projet d'investissement des bénéficiaires doit s'inscrire dans une démarche globale d'amélioration de l'outil de travail.

Investissements éligibles :

- toutes dépenses relatives à la modernisation et à la sécurisation des entreprises
- toutes dépenses visant à favoriser l'accessibilité des entreprises aux personnes handicapées et aux personnes à mobilité réduite

Aides possibles :

L'aide OMPCA versée sous forme de subventions sera de :

- 30 % pour les investissements matériels
- 40 % pour les investissements de sécurisation, les aménagements destinés à faciliter l'accessibilité des entreprises aux personnes handicapées et aux personnes à mobilité réduite.

Le montant des dépenses subventionnables hors taxes est plafonné à 20 000€ dans la limite de l'enveloppe globale de la CCSG.

Critères d'éligibilité

- être implanté sur le territoire de la CCSG
- avoir un investissement minimum de 5 000 € HT
- faire réaliser un diagnostic développement et/ou accessibilité par les chambres consulaires (CCI-CMA)

Procédure

- ❶ Dépôt d'une lettre d'intention à la CCSG par le porteur de projet (au plus tard avant le 30 septembre 2014)
- ❷ Réalisation du diagnostic par la CCI ou la CMA
- ❸ Dépôt du dossier de demande d'aide avec les pièces justificatives auprès de la CCSG (dossier disponible sur le site Internet de la CCSG)
- ❹ Demande d'aide soumise au comité technique et au comité de pilotage
- ❺ Envoi de la notification de la prise de décision
- ❻ Signature des conventions entre le bénéficiaire et la CCSG

A noter : les travaux doivent débuter avant fin 2014